

## DOSSIER DE PRESSE

# ONACVG : l'ambition 2014-2018

## Le contrat d'objectif et de performance



*mémoire et solidarité*

**Contact presse :**  
**Susie Jouffa**  
**E-mail : [susie.jouffa@gmail.com](mailto:susie.jouffa@gmail.com)**  
**Tél. : 01 49 55 75 22**

## Ambition 2014 - 2018

Le conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), présidé par **Kader Arif, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire** s'est réuni le lundi 20 Octobre 2014, pour approuver le **contrat d'objectif et de performance (COP) 2014-2018** de l'établissement.

Conclu pour une période à forte valeur symbolique (2014-2018), qui couvre le Centenaire de la Première Guerre mondiale, le contrat d'objectif et de performance (COP) passé entre le l'Etat et l'ONACVG présente les grands axes d'évolution de l'Office qui seront mises en œuvre dans les prochaines années.

Les membres du conseil d'administration ont démontré leur ouverture au changement et leur volonté d'accompagner l'Office dans sa transformation en participant activement aux choix des nouvelles orientations impulsées par le COP. L'adoption de ce contrat traduit la vision partagée par le Gouvernement et le conseil d'administration de l'ONACVG du devenir de l'office.

L'établissement public a aujourd'hui en charge près de 3 millions de ressortissants : anciens combattants (dont les harkis), veuves, pupilles, harkis et rapatriés, victimes d'actes de terrorisme. L'ONACVG a pour missions principales de **veiller à la mise en œuvre du droit à reconnaissance et à réparation au bénéfice de ses ressortissants** (anciens combattants, victimes de guerre et du terrorisme et leurs ayants-cause, pupilles de la nation). Il est à ce titre un acteur important de la promotion des valeurs républicaines et de la préservation de la mémoire combattante. **Il s'appuie, pour l'ensemble de ses actions sur un réseau unique de services et de correspondants présents sur tout le territoire français et à l'étranger.**

Les principaux objectifs du contrat 2014-2018 sont :

- Faire évoluer l'ONACVG pour mieux répondre aux attentes et aux besoins de ses usagers, notamment pour mieux accueillir les « nouvelles générations du feu »
- Consolider son rôle d'opérateur incontournable de la politique mémorielle



## LA RECONNAISSANCE AU SERVICE DES RESSORTISSANTS DE TOUTES LES GÉNÉRATIONS DU FEU

L'histoire de l'Office est celle d'une adaptation permanente pour lui permettre d'assurer au mieux la défense des intérêts matériels et moraux d'un monde combattant en pleine évolution. Devenu un acteur majeur de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », l'office poursuit sa modernisation tout en veillant à replacer ses ressortissants au centre de son action.

Les services de proximité de l'ONACVG constituent un atout important de l'établissement qui lui permettent d'être au contact et à l'écoute de ses trois millions de ressortissants, en France, en Algérie, au Maroc et en Tunisie. L'évolution démographique du monde combattant et la diversification de ses publics nécessitent une adaptation des prestations et des modalités d'intervention de l'Office afin qu'il demeure **le guichet de proximité unique du monde combattant**.

- **Mieux identifier et informer les bénéficiaires**

L'Office élaborera, avec l'aide du monde combattant, **un dispositif d'identification et de suivi des ressortissants les plus isolés et les plus démunis**. Celui-ci lui permettra de développer **une stratégie de communication plus offensive**, afin de mieux faire connaître ses missions et son action par ses usagers potentiels, mais également par ses partenaires associatifs et institutionnels.

Le nombre croissant de combattants issus des opérations extérieures (OPEX) au profil, à la culture et aux besoins différents de leurs aînés, implique des évolutions et adaptations pour l'ONACVG afin de répondre aux besoins et aux attentes de ces « nouveaux anciens combattants »

Le rapprochement avec les armées qui se traduit notamment par **des contacts plus formalisés et systématisés entre les services départementaux de l'ONACVG et les formations militaires du ministère de la défense** permettront de mieux informer les militaires de la nouvelle génération du feu sur les missions de l'établissement, sur le droit à reconnaissance et à réparation et de faciliter leurs démarches auprès de l'Office.

- **L'allègement des critères d'attribution de la carte du combattant**

Le projet de loi de finances 2015 propose l'allègement des critères d'attribution de la carte du combattant pour les militaires engagés dans des opérations extérieures (OPEX). **Cette mesure contribue à réaffirmer la reconnaissance de la Nation à l'égard des combattants de la nouvelle génération du feu et à renforcer le lien armée-Nation. Elle marque un tournant historique pour l'opérateur qui doit s'adapter afin de répondre aux besoins et aux attentes de ces nouveaux publics.**

L'adaptation de sa politique sociale permettra à l'ONACVG de **tenir compte des évolutions du monde combattant tout en renforçant l'effort de solidarité en faveur des ressortissants les plus démunis.**

- **La Journée de solidarité du monde combattant (JSMC) et la professionnalisation de la « filière solidarité » de l'Office**

Organisée annuellement dans chaque département par les services déconcentrés de l'Office, ces journées sont destinées à mieux faire connaître le rôle de l'ONACVG dans le domaine de la solidarité et à mobiliser les différents réseaux qui participent à la mise en œuvre de ces actions. Le succès de ces premières journées organisées par les services départementaux de l'ONACVG au cours du premier semestre 2014, conforte l'office dans son objectif de **les généraliser et d'en systématiser l'organisation à un rythme annuel, afin qu'elles deviennent un rendez-vous attendu et incontournable du monde combattant et de tous les acteurs de l'action sociale.**

Le nombre croissant des bénéficiaires nécessite la professionnalisation de la « filière solidarité » de l'Office qui prévoit la mise en place de pôles de compétence thématiques et de désigner des assistants de services sociaux désignés comme référents thématiques pour une meilleure prise en charge.

- **Une coopération accrue avec l'action sociale du ministère de la défense et le développement de partenariats avec les autres acteurs du secteur, qu'ils soient publics ou associatifs**

Un rapprochement avec les acteurs institutionnels de l'action sociale permettra de **mieux connaître et d'identifier les ressortissants démunis afin de mettre en place un accompagnement social en complément des aides financières délivrées par l'Office.** L'ONACVG se rapprochera en particulier de la sous-direction de l'action sociale du ministère de la défense, ce qui permettra des synergies au profit des ressortissants.

- **Une meilleure prise en compte des nouvelles générations de ressortissants**

Le ministère de la défense a, ces dernières années, renforcé et amélioré l'accompagnement des militaires blessés et de leurs familles. Pour aller plus loin dans ce suivi, **l'Office va participer à leur réadaptation et à leur réinsertion à leur retour à la société civile. Des conventions avec les états-majors des armées permettront de s'assurer que l'action des cellules d'aide aux blessés soit relayée et prolongée** dans la durée par l'Office. Ce dernier se rapprochera par ailleurs du service de santé des armées (SSA) pour améliorer le suivi et la prise en charge dans la durée des états de stress post-traumatique (ESPT) et de l'Observatoire de la santé des vétérans (OSV) afin d'améliorer sa connaissance de ses ressortissants les plus jeunes et de participer à leur prise en charge.

- **Transférer les établissements médico-sociaux (EMS) à des acteurs professionnels spécialisés du secteur social et médico-social**

La cohérence de l'action de l'Office implique que la gestion de ses établissements médico-sociaux qui n'accueillent actuellement, surtout pour les écoles de reconversion professionnelle, que **très marginalement des anciens combattants soit transférée à des entités dont le cœur de métier est la prise en charge de personnes âgées ou en situation de handicap** afin de leur donner un nouvel élan.

Le Gouvernement engage donc un travail entre tous les ministres concernés pour préparer au cours de l'année 2015 ce transfert prévu pour aboutir en 2016 et ce dans un dialogue étroit avec le monde combattants et les organisations représentatives du personnel de ces établissements.

Le transfert à des acteurs professionnels spécialisés du secteur social et médico-social sera de nature à conforter, voire à développer, leur activité et leur attractivité auprès de leurs publics, cette réglementation requérant des compétences très spécifiques. .

- **Densifier et animer le réseau des maisons de retraite labellisées Bleuet de France, corollaire du transfert des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

**Parallèlement au transfert des EMS, l'Office poursuivra sa politique de labellisation d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en vue de disposer d'au moins un EHPAD labellisé par département.**

Trouver un hébergement de qualité à proximité de leur domicile reste le souhait des ressortissants les plus âgés entrant en maison de retraite. L'Office a développé une politique de labellisation « Bleuet de France » d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) qu'il convient de poursuivre pour couvrir l'ensemble du territoire national et augmenter l'offre proposée aux ressortissants. La signature d'une convention de partenariat avec la Fédération Hospitalière de France (FHF) facilitera la recherche et la sélection des EHPAD candidats à la labellisation. Cette convention permettra aussi aux ressortissants de l'Office d'avoir un accès privilégié à un réseau d'EHPAD du secteur public pratiquant des tarifs les plus accessibles.



## UN ACTEUR MAJEUR DE LA POLITIQUE MÉMORIELLE

- **Le maillage territorial, un ancrage mémoriel local**

A l'heure des grandes commémorations des deux conflits mondiaux, l'Office doit conforter son action de promotion de la Mémoire au niveau local. Ses services de proximité lui confèrent un rôle d'opérateur majeur de la mise en oeuvre de la politique de mémoire combattante définie par le ministère de la défense. Cet atout sera de nouveau mobilisé dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance 2014-2018, période durant laquelle la programmation mémorielle sera particulièrement riche, dense et variée. En accentuant les efforts de modernisation déjà engagés, l'ONACVG se donne les moyens de conforter son ancrage territorial

- **Un opérateur majeur du paysage mémoriel**

La DMPA et l'ONACVG travailleront conjointement à l'élaboration du renouvellement de la convention du 10 mars 2010 conférant à l'Office national son rôle majeur dans le domaine mémoriel. Celle-ci précisera notamment les nouveaux objectifs qui pourraient être fixés dans les champs d'intervention respectifs de la DMPA, responsable de la conception, du pilotage et du contrôle de cette politique publique, d'une part, et de l'opérateur chargé de sa mise en oeuvre, d'autre part.

Consolider le rôle d'opérateur majeur de la mise en oeuvre de la politique de la mémoire combattante du ministère de la défense implique de **rationaliser sa filière mémoire et développer de nouveaux partenariats avec les acteurs œuvrant au service de cette mémoire.**

- **Une nouvelle organisation de la filière mémoire de l'Office pour les services départementaux**

L'Office poursuivra la réorganisation et la rationalisation de sa filière mémoire en réarticulant son organisation territoriale autour de directeurs de services départementaux qui cumuleront ce poste avec celui de directeur interdépartemental mémoire (DIM) dont les moyens seront adaptés aux enjeux et aux besoins locaux. Placés sous l'autorité du département mémoire de la direction générale, ils auront notamment pour objectif de créer et renforcer une dynamique territoriale pour mieux répondre aux besoins d'histoire spécifique de chaque région, d'impulser et de coordonner, en collaboration avec les services départementaux, un programme d'actions mémorielles annuel/pluriannuel sur l'ensemble de leur territoire. Pour les questions liées à la mémoire, aux cérémonies et aux commémorations, ils assureront la liaison administrative et opérationnelle avec les autorités préfectorales et militaires à l'échelon régional.

- **Une nouvelle organisation de la filière mémoire pour les Hauts lieux de la mémoire nationale**

L'Office reverra son organisation de manière à mettre en place un véritable pilotage des hauts lieux qu'il gère, afin de coordonner leurs activités et de mettre en œuvre un programme pluriannuel d'animation arrêté conjointement avec la DMPA (actions pédagogiques, expositions temporaires, partenariat). A cet effet, les hauts lieux de la mémoire nationale seront placés sous l'autorité du département de la mémoire combattante. Un chef de projet sera chargé de piloter la mise en œuvre du projet présidentiel d'ériger le Mont Faron en Mémorial du débarquement et de la libération en Provence en hommage à tous les combattants (Français libres, soldats venus d'Afrique, résistants et alliés).

La réorganisation de la filière mémoire sera complétée par la prise en compte de la mémoire des rapatriés et des harkis qui sera assurée par le département mémoire du siège où un poste de chargé de mission « mémoire harkis et rapatriés » sera créé. Il sera notamment chargé de la mise en œuvre du volet reconnaissance du plan harki voulu par le Président de la République et annoncé le 25 septembre 2014 par le Premier Ministre.

- **Valorisation des sites**

L'Office assurera la réalisation de la programmation pluriannuelle de rénovation des sépultures de guerre fixée par la DMPA dans le respect de la charte paysagère qui sera adoptée.

- **Une action tournée vers le Tourisme de mémoire**

A l'horizon 2015-2018, tout en favorisant la préservation et la visibilité des Hauts lieux de la mémoire nationale et des nécropoles nationales, l'ONACVG, attentif au développement de projets touristiques et culturels centrés sur la mémoire des conflits contemporains, le développement d'un tourisme de mémoire, respectueux de la spécificité des lieux, apte à contribuer à l'aménagement des territoires et à l'affirmation progressive de ce nouveau secteur d'activité.

Les directeurs interdépartementaux mémoire seront les représentants du Ministère de la défense auprès des partenaires du secteur (Offices du Tourisme, associations locales) pour le développement du Tourisme de mémoire.

- **Participer à la solidarité intergénérationnelle et à l'insertion professionnelle : Service civique et emplois d'avenir**

L'Office participe à l'effort de solidarité intergénérationnel en créant des emplois d'avenir et en accueillant des volontaires du service civique. Fidèle à sa tradition de passerelle intergénérationnelle, il recrutera une vingtaine de contrats d'avenir qui seront employés dans la « filière mémoire » et dans le domaine de l'entretien des nécropoles.

Dans le même esprit, l'Office s'inscrira dans le chantier « Mémoire et citoyenneté » qui constitue l'un des axes prioritaires de l'Agence du service civique et accueillera une dizaine de volontaires du service civique qui seront affectés sur des postes d'assistants mémoire en service départemental, de guides conférenciers ou d'assistants pédagogiques dans les Hauts lieux.

- **Les nouvelles missions de l'ONACVG à destination des Harkis et rapatriés**

La décision de transférer à l'ONACVG les missions et attributions jusque-là dévolues à la mission interministérielle aux rapatriés (MIR, service placé auprès du Premier ministre) et à l'Agence nationale d'indemnisation des français d'outre-mer (ANIFOM) répond au besoin de rationaliser le dispositif mis en place pour accompagner la population des rapatriés.

Elle suppose pour l'Office d'assurer à terme l'ensemble des mesures en faveur des harkis et des rapatriés, y compris celles partiellement gérées jusqu'alors par les préfetures (allocations de reconnaissance pour les harkis, demandes d'aides spécifiques, mesures de reclassement professionnel et social). L'ONACVG bénéficiera à cet effet du soutien du service central des rapatriés (SCR, ministère de l'intérieur). L'ensemble des compétences que les préfetures détiennent pour instruire, accorder et payer des prestations en faveur des rapatriés et des harkis seront également transférés à l'ONACVG.

- **Le plan Harkis**

Un plan harki, voulu par le Président de la République a été annoncé par le Premier Ministre le 25 septembre dernier. Il mobilise huit ministères et comprend dix mesures structurées autour de deux axes que sont la reconnaissance et la réparation.

**Reconnaissance** : une stèle en hommage aux harkis a été dévoilée par le Premier Ministre au mémorial du quai Branly et des plaques rappelant la présence des anciens supplétifs et de leurs familles seront apposées dans les anciens hameaux de forestage. Il s'agit de la plus importante création de lieux à la mémoire des anciens supplétifs sur l'ensemble du territoire. L'histoire et la mémoire des anciens supplétifs et de leurs proches sera également mieux enseignée, diffusée et ainsi pérennisée auprès des élèves mais également des administrations et des acteurs du monde de la culture.

**Réparation** : des comités régionaux de concertation composés de représentants associatifs des harkis et de leurs proches seront créés et rencontreront au moins une fois par an le préfet de région afin de traiter l'ensemble des questions intéressant les anciens supplétifs et leurs proches. Le plan inclut également la plus forte augmentation de l'allocation de reconnaissance destinée aux anciens harkis et à leurs veuves depuis la création de cette dernière sous sa forme actuelle en 2005 ainsi que la plus importante aide aux rachats de trimestres de retraites pour les enfants de harkis ayant été hébergé entre 16 et 21 ans dans les camps militaires de transit. Une large promotion, au niveau gouvernemental, du dispositif des emplois réservés pour les enfants des anciens supplétifs auprès des recruteurs de la fonction publique est également prévue dans ce plan.

Bénéficiant, en ces années d'intenses activités commémoratives, d'une opportunité unique pour que chaque citoyen se réapproprie le symbole du Bleuets de France, Fleur française du Souvenir, l'Œuvre multipliera les actions de promotion et les partenariats pour accompagner ce nouvel élan jusqu'en 2018 grâce à :

- Au lancement d'une nouvelle **campagne de communication** : film, spot ; nouveau site Internet, optimisation des réseaux sociaux.
- A la mise en place de **partenariats innovants avec le monde sportif** : la Fédération Française de Rugby (FFR), avec l'équipe de cyclisme FDJ.fr ont floqué les maillots de leurs sportifs avec un Bleuets de France pour toutes les rencontres ou épreuves nationales et internationales de l'année du Centenaire. D'autres grandes instances sportives comme la Fédération Française de Football (FFF) et la Ligue de Football Professionnel (LFP) seront sollicitées en ce sens.
- Au renforcement du **rapprochement avec les armées**, avec le soutien du CEMA pour généraliser les collectes et le port du Bleuets de France par les forces armées et pour valoriser actions sociales du Bleuets de France en faveur des nouveaux combattants et notamment des militaires blessés.